

Nos relations évoluent,  
jour après jour,  
pour mieux vous servir

Afin de limiter votre temps d'attente,  
à compter du 01/01/2023

le **Service Départemental de l'Enregistrement (SDE)** vous accueille **uniquement sur rendez-vous**.

Votre rendez-vous se tiendra prioritairement par téléphone (vous serez rappelé au numéro et au créneau horaire que vous indiquerez). Le cas échéant, un rendez-vous physique pourra vous être proposé au Centre des Finances publiques d'Ermont à la date et au créneau horaire que vous aurez choisi.

Le SDE sera à même de traiter vos demandes en matière d'assurance-vie, donation, cession de parts sous seing privés, succession, déclaration de plus-values immobilière, déclaration de trusts...

### Comment prendre rendez-vous ?

- ▶ par la messagerie sécurisée [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) depuis votre **espace particulier** ou votre **espace professionnel**, rubrique
- ▶ par la rubrique  **Contact et RDV** de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- ▶ par téléphone : 01 30 72 82 00

